

ASSEMBLÉE NATIONALE

12 décembre 2019

PLF POUR 2020 - (N° 2493)

Adopté

AMENDEMENT

N ° CF466

présenté par
M. Giraud, rapporteur général

ARTICLE 27

I. – Modifier ainsi l’alinéa 68 :

1° Substituer au mot :

« montant »

le mot :

« produit » ;

2° Substituer aux mots :

« des redevances mentionnées »

les mots :

« de la redevance mentionnée » ;

3° Après le mot :

« et »

sont insérés les mots :

« le produit du droit mentionné » ;

4° Substituer aux mots :

« est versé »

les mots :

« sont versés ».

II. – Modifier ainsi l’alinéa 69 :

1° Substituer aux mots :

« des redevances perçues »

les mots :

« de la redevance perçue » ;

2° Après la seconde occurrence du mot :

« et »

insérer les mots :

« du droit de timbre perçu en application ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel.